



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE JONZIER-EPAGNY
(74520)

Acte transmis le :
Publication le Notification le

ARRÊTE DU MAIRE	Feuillet n°2025 –
Nature de l'acte :	Arrêté n° 2025 - 002

Le Maire de la Commune de Jonzier-Epagny,

**ARRETE PORTANT FIN AUX FONCTIONS DE L'ENSEMBLE
DES MEMBRES DU C.C.A.S.**

- **VU** le Code de la Famille et de l'Aide sociale, et notamment l'article 138 ;
- **VU** le décret n°562 du 6 mai 1995, relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment l'article 11 ;
- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2021, fixant les membres élus délégués au conseil d'administration ;
- **VU** l'arrêté n°016-2021 du 1^{er} avril 2021 portant nomination des membres du CCAS ;
- **VU** la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE,
- **VU** la délibération n°040-2024 du 10 décembre 2024 portant dissolution du CCAS et décidant du transfert de ce dernier dans le budget communal,

ARRETE

Article 1 : Les fonctions de l'ensemble des membres du CCAS, cités ci-dessous prendront fin à compter du 31/12/2024, date de dissolution du CCAS.

Membres délégués du Conseil Municipal :

Michel MERMIN, Maire
Virginie MOURIER
Anne EYCHENNE
Céline TARDY
Raffaele SIBIO

Membres extérieurs :

Anne-Marie BUSSAT
Henri DUPARC
Gabrielle MANIGLIER
Marianne DUPRAZ

Article 2 : Précise que Mme la Sous-Préfète de st Julien-en-Genevois sera informée de cet acte par télétransmission.

Fait à Jonzier-Epagny, le 6 janvier 2025

**Le Maire,
M. MERMIN**